

**Van:** Le CRISP <no-reply-mailing=crisp.be@mail9.atl161.mcsv.net> namens Le CRISP  
<no-reply-mailing@crisp.be>  
**Verzonden:** woensdag 18 februari 2015 10:54  
**Aan:** Nieuwsarchief  
**Onderwerp:** Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013) I. Bases juridiques et partis francophones

18 février 2015

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).



Centre de recherche et d'information socio-politiques

Nouveau *Courrier hebdomadaire*



## Courrier hebdomadaire

[Abonnement](#)

[40 numéros par an](#)

[Version papier et électronique](#)

### Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013) I. Bases juridiques et partis francophones

Courrier hebdomadaire n° 2238-2239, par J. Smulders, 60 p., 2014

→ **COMMANDER EN LIGNE**



Pour la Belgique, vous ne payez rien lors de la commande. Vous nous réglez par virement bancaire dans les 30 jours après la réception.

Pour assurer leur fonctionnement et leurs activités (dont leurs campagnes électorales), les partis politiques disposent d'une double source de moyens financiers : le financement privé, qui réside entre autres dans les cotisations des membres et dans les dons, et le financement public (direct ou indirect). Celui-ci se compose, d'une part, des dotations versées par le Parlement fédéral et par les Parlements wallon et flamand. Il inclut, d'autre part, les subsides accordés aux groupes politiques par les assemblées parlementaires et provinciales, ainsi que les subsides octroyés à certaines composantes des partis, comme les services d'études et de formation. Enfin, les élus rétrocèdent généralement à leur parti une part de leurs rémunérations politiques.

Depuis 1989, la loi soumet à des procédures de contrôle la comptabilité de toutes les formations politiques disposant d'une représentation au Parlement fédéral. Le rapport que celles-ci sont tenues de remettre annuellement à la Commission de contrôle inclut notamment le détail des comptes consolidés du parti, ainsi que diverses indications sur ses différentes composantes et leurs organes de gestion.

Le présent *Courrier hebdomadaire* étudie les comptes remis par les partis politiques relativement aux années 2008 à 2013. Dans ce premier tome, Jef Smulders s'intéresse aux formations francophones, à savoir le PS, le MR, les FDF, le CDH, Écolo et le Parti populaire. L'analyse est précédée d'un rappel des bases juridiques sur lesquelles repose le financement des partis politiques.

Copyright © 2015, CRISP | Information, Tous droits réservés.  
Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du CRISP.

**Notre adresse postale :**  
CRISP  
Place Quetelet 1A  
Saint-Josse-ten-Noode 1210  
Belgique

[Se désinscrire](#) | [Modifier ses informations](#)

--  
This message has been scanned for viruses and dangerous content by  
[Amsab-ISG](#), and is believed to be clean.